



Communiqué de Presse des acteurs de la construction en Bretagne

Signature d'une charte de bonnes pratiques pour la reprise d'activité des chantiers du BTP
Organismes HLM et acteurs de l'accession aidée, Architectes, Entreprises du BTP en Bretagne

La France fait face à une crise sanitaire sans précédent, liée au Covid-19, qualifiée le 11 mars dernier par l'OMS, de « pandémie ».

Selon une enquête réalisée fin mars, 94 % des entreprises du BTP ont dû arrêter tout ou partie de leurs chantiers et 63 % des entreprises déclarent avoir fait une demande de chômage partiel pour leurs salariés (36 000 salariés sur les 60 000 sont actuellement en chômage partiel en Bretagne).

Les conséquences économiques et sociales, sur la durée, sont désastreuses pour l'économie régionale.

De multiples raisons combinées expliquent ces arrêts, les principales étant les difficultés d'accès aux produits ou fournitures nécessaires au chantier (70 % des entreprises l'indiquent), le manque de masques et de gel hydro-alcoolique (66 % des cas), le choix du chef d'entreprise lui-même suite à l'ordre de confinement (65 %) et les décisions du maître d'ouvrage ou de l'entreprise principale (53 %).

En effet, cette crise impose de nouvelles contraintes sanitaires, réglementaires et techniques à la bonne exécution des chantiers du BTP dont les emplois ne sont pas compatibles avec le télétravail ; des règles de distanciation sociale et des gestes barrières doivent impérativement être mis en place et respectés.

Dans ce contexte, l'objectif de cette charte est de manifester la volonté des acteurs de la construction, de collaborer à la recherche de solutions solidaires à la gestion de la crise du Covid-19 et d'atténuer ses conséquences humaines, économiques et sociales.

Cette charte doit ainsi permettre de définir conjointement le cadre de bonnes pratiques équilibrées, permettant de préserver les intérêts économiques de chacun et de limiter au maximum les situations pouvant amener à des contentieux futurs et accompagner ainsi à la reprise de l'activité BTP en Bretagne.

Les parties prenantes s'engagent à promouvoir auprès de leurs adhérents les règles de sécurité liées à la poursuite ou à la reprise des activités et un ensemble de recommandations régionales qui pourront, sans pour autant s'imposer, inspirer les échanges qui s'opéreront chantier par chantier entre maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, CSPS et entreprises.

Considérant que la pandémie de covid19 aura un coût et qu'il sera lourd pour l'économie et pour le secteur de la construction, les parties prenantes s'accordent à consentir qu'il ne restera supportable que si l'effort est partagé.

Les acteurs de la construction vous invitent à une visio-conférence de Presse de signature et de présentation,

Mercredi 22 Avril à 11H

Nous vous invitons à vous connecter pour nous rejoindre en visioconférence à l'adresse suivante :

<https://call.lifesizecloud.com/8304975>

Fiche contact visio en page jointe

Contacts :

Gilles L'Hermite, ARO HABITAT, 06 70 42 40 85

Ann-Karen Bartoszewski, Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, 06 64 90 57 79

Nicolas Lebon, FFB Bretagne, 06 77 16 30 09

Julian Zapata, CAPEB Bretagne, 06 19 53 89 46